



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

Séance du 15 avril 2021

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 8 avril 2021, se sont réunis en présentiel à la salle des Fêtes de Aube et en visioconférence, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

Monsieur Philippe CROTEAU a été nommé secrétaire de séance.

En EXERCICE	55
PRESENTS	38
VOTANTS	52

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Maité GRANDCLÈRE, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Véronique LOUWAGIE, Didier COUSIN, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL.

CONVOCATION

Datée	du 08/04/21
Affichée	du 08/04/21

OBJET

Étaient en visioconférence : Fleur GOSSELIN
Fabrice GLORIA
Franck GAULTIER

**Modalités d'organisation des
séances de
Conseil Communautaire
en visioconférence**

Pouvoirs : Eric ZO a donné pouvoir à Delphine PRIEUR
Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
François BRIZARD a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Christian BARBIER a donné pouvoir à Nathalie RIBAUT
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Lionel GONNET
Mireille NOGUET a donné pouvoir à Véronique LOUWAGIE
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET
Virginie VIOLET a donné pouvoir à Guy MARTEL
François CARBONELL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Acte rendu exécutoire après
publication le 22 avril 2021

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTE

Absents excusés : Daniel MARIE
Pascal SUARD
François HUREL

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur le Président expose aux membres du Conseil que l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 prévoit la possibilité de réunir le conseil communautaire par visioconférence ou à défaut par audioconférence.

Cette possibilité de réunion à distance permet de concilier la continuité du fonctionnement de la CdC et les préconisations liées à la distanciation sociale et au confinement.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire doit déterminer :

- les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats
- les modalités de scrutin

Ces modalités sont les suivantes :

Les modalités d'identification des participants :

Considérant que tous les conseillers communautaires ont été dotés d'une tablette, il est fait usage d'une application informatique permettant la tenue de réunions par visioconférence. La solution utilisée pour la présente réunion est l'application « Skype » et dans le futur ce sera l'application « WebEx ».

Dans ce cadre, l'identification des participants s'effectue par vidéo à l'appui d'une connexion sécurisée via un identifiant de connexion indiqué sur la convocation des conseillers communautaires.

En début de réunion, le Président de séance procède à l'appel nominal des conseillers communautaires participants, qu'ils soient physiquement présents ou par le biais de l'application de visioconférence. Dans ce cas, la présence des élus est validée par leur connexion au lien internet de la réunion.

Les modalités d'enregistrement et de conservation des débats :

L'enregistrement des débats s'effectue de façon automatique par notre système de microphones de conférence qui est connecté à la visioconférence dès que la réunion débute et est conservé par la suite sur les serveurs de la CdC.

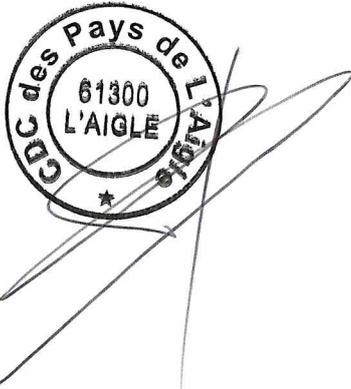
L'enregistrement vidéo est complété par une retranscription dactylographiée des débats.

Les modalités de scrutin :

Le scrutin sera public. Il sera procédé au vote des délibérations par appel nominal des membres qui sont invités, à tour de rôle, de faire connaître clairement le sens de leur vote (pour/contre/abstention /ne prend pas part au vote).

Acte rendu exécutoire après
publication le 22 avril 2021

Le Président,
Jean SELLIER



- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,
- Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-9 et notamment son article 6,
- Considérant la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité durant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19,

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les modalités d'organisation des séances du Conseil Communautaire en visioconférence telles qu'indiquées ci-dessus.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210415-2021-04-15-087-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021